

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du

Le sept avril deux mil dix-sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2017

Présents : MM. DEJOIE Christine, CHEZE Daniel, AUCHARLES Maria, FAGEON André, VAUGELADE Pierre-Mary, AUGENDRE Fabien, DEJOIE Jérôme, GAUMET Jean-Louis, LE JEANNE Jean-Michel, PACHOT Aurélie.

Pouvoirs de : Jacques de PASTRE à André FAGON
ArmelleCHANTELOUP à Pierre-Mary VAUGELADE
Bruno PELLERIN à Aurélie PACHOT
Gilles CABENET à Christine DEJOIE

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 3 MARS 2017
- Taux d'imposition des taxes directes locales
- Budget 2017
- Régime indemnitaire emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe
- Adhésion au Fonds de Solidarité Logement
- Bourse pour formation BAFA
- Construction d'un columbarium – demande subvention FAR 2017
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2017 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 3 mars 2017 est approuvé à l'unanimité

Taux d'imposition des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, décide, à l'unanimité le maintien en 2017 des taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation = 13,12 %
- Foncier bâti = 15,59 %
- Foncier non bâti = 48,17 %

Budget 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de l'exercice 2017, présenté par Mme. le Maire, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à la somme de : **580 836,34 €**
- En section d'investissement à la somme de : **118 869,56 €**

Régime indemnitaire emploi rédacteur principal 1^{ère} classe :

Mme. le Maire rappelle au Conseil Municipal :

1/ la délibération en date du 3 février 2017 portant institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mise en place au 1^{er} Janvier 2017 dans la Collectivité.

2/ l'ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2017 pour pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie, cadre d'emploi de catégorie B, non listé dans la délibération sus-visée.

Mme. le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place du RIFSEEP pour l'agent recruté sur le poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le régime institué doit tenir compte notamment de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'agent :

- Décide, à l'unanimité, de surseoir, au 1^{er} janvier 2018, à la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Adhésion au Fonds de Solidarité Logement :

Mme. le Maire invite le Conseil Municipal à renouveler pour 2017 l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement.

Ce dispositif est destiné à soutenir les usagers en difficulté dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, suite à la constitution de dettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la participation financière de la Commune au dispositif du Fonds de Solidarité Logement, sur la base de 1,66 € par résidence principale soit la somme totale de **410,02 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017 voté ce jour.

Bourse pour formation BAFA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière, d'un montant forfaitaire de 250 € par bénéficiaire, aux jeunes, domiciliés sur la commune, suivant des formations BAFA.

Si les frais de formation sont inférieurs à la participation communale de 250 €, l'aide octroyée sera limitée à 50 % du coût global du stage.

L'aide sera versée sur production de l'attestation de stage.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017 voté ce jour.

Construction d'un columbarium – demande de subvention FAR 2017 :

Le Conseil Municipal ayant inscrit au budget 2017 les crédits nécessaires à l'opération N°19 de restructuration du cimetière communal, incluant la construction d'un Columbarium, d'un coût estimatif de 14 842.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite pour financer la construction de cet équipement, l'aide du Département au titre du FAR 2017.

Arrête le plan de financement ainsi qu'il suit :

Cout estimatif	=	14 842.00 €
Subvention demandée – 1 part FAR		6 075 €
Autofinancement		8 767 €

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la proposition de la société BIO3G contactée par l'association sportive relative à la fertilisation des terrains de foot par amendement de produits biologiques.

2/ Le bulletin municipal : il doit être finalisé pour une parution à la mi-juin de façon à y insérer l'invitation aux administrés pour le pot de départ de la secrétaire de mairie prévu le 7 juillet

3/ Le repas des anciens : le traiteur sera retenu par la commission des festivités. Celle-ci devra, dans son choix, veiller à la qualité de la prestation proposée.

4/ Intervention d'André FAGEON : le Conseil Municipal n'est pas suffisamment informé des activités de la CDC, un compte rendu mensuel serait souhaitable notamment concernant les travaux de voirie dont le suivi et l'exécution laissent à désirer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Jean-Michel LE JEANNE – secrétaire de séance